



École Saint-Gabriel-Lalemant
7350, rue Garnier
Montréal (Québec) H2E 2A3
Téléphone : (514) 596-4994
Télécopieur : (514) 596-5716

Renseignements relatifs à la nature, la période et la répartition de l'évaluation
Année scolaire 2025-2026

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 3^e ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)
	10 octobre 2025	19 novembre 2025	25 février 2026	26 juin 2026
Français	Sommaire des apprentissages faits et du comportement			
Lire (50 %)		✓	✓	✓
Écrire (30 %)			✓	✓
Communiquer oralement (20 %)		✓		✓
Anglais				
Communiquer oralement en anglais (50 %)			✓	✓
Comprendre des textes lus et entendus (35 %)			✓	✓
Écrire des textes (15 %)			✓	✓
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (30 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		✓	✓	✓
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)			✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)		✓	✓	✓
Science et technologie (100 %)		✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé (100 %)			✓	✓
Danse (100 %)			✓	✓
Arts plastiques (100 %)			✓	✓

De plus, la ou les compétences suivantes feront l’objet d’un commentaire à l’étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Communiquer			
Organiser son travail			✓
Travailler en équipe			

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l’élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d’évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d’apprentissage et d’évaluation (SAÉ) ou d’autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l’aide de productions, d’observations et de conversations.

Précisions

Si des changements importants sont apportés en cours d’année à ce qui est prévu en matière d’évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d’information au sujet de l’évaluation, n’hésitez pas à consulter l’enseignant.e de votre enfant.